

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de M. ALLARD Hugues, Vice-Président.

Présents : M. ALLARD Hugues, Vice-Président et M. Mmes BERTHOD-ONFROY Rémy, BROISSAND Fabienne, FALGUERE Nathalie, FRANI Christine, GEY Gérard, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Christine, MEDIAVILLA Mario.

Absents excusés : M. TRANCHANT Yohann, Président et M. Mmes BISTON Sylvain, BLONDE Séverine et ROLLIER Valérie.

Date de la convocation : 13 septembre 2023.

Secrétaire de séance : Mme BROISSAND Fabienne.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUILLET 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 03 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Points soumis à délibération :

- Mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- Subvention exceptionnelle versée aux Restos du Cœur ou à une autre association d'aide alimentaire.

Points non soumis à délibération :

- Repas des Aînés du dimanche 19 novembre 2023 – organisation.
- Espace France Services de Rumilly – journée « portes ouvertes » du lundi 09 octobre en mairie.
- Plan canicule – bilan.
- Soirée Jeux - organisation
- Divers.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale échange sur les points selon l'ordre du jour ci-dessus :

1) MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Destinée à être généralisée, la M57, deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire, les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements), et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le référentiel M57 étend en outre à toutes les collectivités, les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, notamment en termes de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur d'un maximum de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil d'Administration au Président (à l'exception des dépenses de personnel).

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 16 juin 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée, pour le budget CCAS à compter du 1er janvier 2024.

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE AUX RESTOS DU CŒUR

Compte-tenu de l'inflation, les Restos du Cœurs ont lancé un appel à l'aide afin de pouvoir continuer à distribuer une aide alimentaire aux plus démunis.

En effet, leur situation financière actuelle ne leur permet plus d'absorber le nombre croissant de personnes dans le besoin et l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Si rien n'est fait, dès cet hiver, ils devront diminuer le nombre de bénéficiaires et pourraient fermer d'ici trois ans.

Afin de soutenir les Restos du Cœur, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale des Restaurants du Cœur de Haute-Savoie d'un montant de 500 €.

3) REPAS DES AINES DU DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023 – ORGANISATION

Le thème de la journée sera « Les Iles ».

Hugues ALLARD reprendra contact avec le traiteur « L'O à la Bouche » afin d'adapter au thème le menu validé lors de la réunion du 03 juillet dernier d'un montant de 30 €/personne.

Michèle MANGIN se chargera de contacter un groupe musical en lien avec le thème et de préparer avec Christine MEDIAVILLA des quizz.

Christine FRANI demandera à l'imprimerie DUCRET si elle souhaite toujours imprimer gracieusement les menus.

Fabienne BROISSAND commandera des roses qui seront remises aux invités.

Pour les personnes ne pouvant participer en raison de leur âge ou de leur état de santé, un colis leur sera remis. Il sera composé d'un pain d'épice, d'un saucisson, de chocolats, d'un pot de miel et d'une bouteille de vin.

4) ESPACE FRANCE SERVICES DE RUMILLY – JOURNEE « PORTES OUVERTES »

Une réunion d'information destinée aux Salésiens aura lieu en mairie le lundi 09 octobre de 9 h à 10 h 30.

5) PLAN CANICULE – BILAN.

Un bilan du plan canicule est fait. Il ressort que les personnes inscrites sur le registre communal sont bien entourées par leur famille et leurs voisins.

6) SOIREE JEUX - ORGANISATION

La 1^{er} soirée jeux aura lieu le vendredi 06 octobre de 19 h à minuit à l'espace panoramique. Elle débutera par un buffet canadien.

Les prochaines soirées auront lieu les vendredis 03 novembre, 1^{er} décembre, 05 janvier, 02 février, 1^{er} mars et 05 avril.

7) DIVERS

Hugues ALLARD informe les membres de la décision favorable donnée par le Département à une demande de prise en charge des frais en appartement de soutien pour une personne porteur d'un handicap.

Lecture est donnée du programme des actions gratuites de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie à destination des séniors du territoire.

La prochaine réunion est fixée au lundi 06 novembre à 20 heures en mairie

La séance est levée à 22 h00.

Hugues ALLARD
Vice-Président



Fabienne BROISSAND
Secrétaire de séance



Procès-verbal mise en ligne duau.....